



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Ogden tenue exceptionnellement à huis clos, le 9 septembre 2020 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden, conformément aux dispositions de l'Arrêté numéro 2020-04 et à laquelle ont pris part :

Messieurs les conseillers Michael Sudlow et Jean R. Roy et mesdames les conseillères Claudette Dupras, Lise Rousseau et Sylvie Lefebvre.

ABSENTE : Madame la conseillère Marie-Andrée Courval

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Richard Violette. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière a également pris part à la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Richard Violette déclare la séance ouverte. Il est 19 heures 02 minutes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-09-153 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 août 2020

2020-09-154 Il est proposé par madame Lise Rousseau
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 août 2020 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été reçue.

5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt du rapport forestier

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

7.1 Nouvelle clôture et système d'accès au site central de déchets

CONSIDÉRANT QUE le site central de déchets de la municipalité d'Ogden est devenu très problématique car des gens, incluant des personnes non-abonnées, y laissent des items qui ne devraient pas être déposés au site;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité d'Ogden désire limiter l'accès au site central de déchets afin que seulement les utilisateurs autorisés puissent y déposer leurs déchets, matières recyclables et compostables;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite y faire installer une clôture neuve ainsi qu'un système d'accès afin de pouvoir contrôler l'utilisation du site central;

CONSIDÉRANT QUE le prix obtenu pour une nouvelle clôture pour le site central est de 17,226.00\$, taxes en sus, le prix pour le système d'accès au site est de 3,131.00\$, taxes en sus et la majorité du conseil a approuvé ces dépenses;

2020-09-155

Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre

appuyé par madame Claudette Dupras

et résolu à la majorité du conseil, le conseiller monsieur Jean R. Roy ayant manifesté sa dissidence

QUE le conseil de la Municipalité d'Ogden confirme son autorisation pour l'achat et l'installation d'une nouvelle clôture et système d'accès au site central de déchets, au prix total de 20,357.00\$, taxes en sus, à la condition que le système d'accès au site puisse être programmable pour les jours et les heures choisis par le conseil.

QUE cette dépense sera payée par la subvention pour matières résiduelles reportée se trouvant au GL 55-169-00-002.

ADOPTÉE

8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

8.1 Subvention 2020 pour le transport de personnes handicapées

CONSIDÉRANT QUE la municipalité offrait en 2019 un service de transport adapté à trois (3) citoyens handicapés dans le cadre du volet souple des modalités d'application du programme d'aide au transport adapté du Ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a opté pour une subvention directe à l'utilisateur et qu'elle souhaite continuer à offrir le même service en 2020 aux citoyens éligibles;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) usagers souhaitent continuer à se prévaloir de ce service en 2020 et ont déposé des demandes de service à la Municipalité;

2020-09-156

Il est proposé par monsieur Michael Sudlow

appuyé par madame Lise Rousseau

et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité s'engage à continuer à offrir pour l'année 2020, un service de transport adapté à deux (2) citoyens handicapés dans le cadre du volet souple des modalités d'application du nouveau programme d'aide au transport adapté du Ministère des Transports, et que la date prévue pour le début du service est le 1^{er} janvier 2020.

QUE la Municipalité subventionnera directement les usagers.

QUE les besoins sont établis pour l'année 2020 à 796 déplacements, soit 348 déplacements pour M. Frédérik Vermette et 448 déplacements pour M. Jean-François.

QUE le montant maximum reconnu par le MTQ est de 17\$ par déplacement, ce qui correspond à un montant maximum de 13,532\$ pour 796 déplacements par année.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

QUE la contribution maximale de la Municipalité sera de 20% du coût maximum par déplacement reconnu par le Ministère des Transports, ce qui correspond à 2,706.40\$ pour une année.

QUE les usagers devront assumer la différence entre le coût estimé par le Ministère des Transports et le coût réel s'il y a lieu, et ce en sus du montant de 2,55 \$ par déplacement exigé par le Ministère des Transports à titre de contribution minimum de l'utilisateur.

QUE la Municipalité présentera une demande pour obtenir la subvention de 65% du montant total de 13,532.00\$ reconnu par le Ministère des Transports, ce qui correspond à un montant de 8,795.80\$ en 2020.

QUE la Municipalité s'engage à fournir annuellement au MTQ les rapports exigés pour l'administration de ce programme.

QUE la personne handicapée admissible, ou son représentant devra signer un engagement à respecter les conditions suivantes:

- l'argent versé servira exclusivement aux déplacements prévus et approuvés par la Municipalité;
- les déplacements approuvés ne doivent pas être subventionnés par d'autres programmes de compensation (CSST, SAAQ, régie régionale, etc.);
- le nombre de déplacements prévus et approuvés par la Municipalité devra être respecté;
- s'il y a lieu, toute somme versée en trop fera l'objet d'un ajustement par la Municipalité;
- les pièces justificatives seront remises à la Municipalité le plus tôt possible après la fin du mois pour les services de transport utilisés durant ce mois;
- une attestation de présence pour les déplacements réguliers (camp d'été, centre de jour, école, activités thérapeutiques, etc.) sera acceptée comme pièce justificative pour un remboursement de 14,45\$ par déplacement;
- pour tout autre sortie, la Municipalité accordera 0,50\$ du kilomètre jusqu'au maximum remboursable de 14,45 \$ par déplacement. Le taux de 0,50\$ du kilomètre correspond à l'allocation versée aux employés et officiers municipaux pour leurs déplacements dans le cadre de leurs fonctions pour l'année 2020.

ADOPTÉE

8.2 Débroussaillage des bords de chemins

2020-09-157

Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par madame Lise Rousseau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise l'inspecteur en voirie à utiliser les services de la compagnie Entreprises Claude Montmigny afin de faire le débroussaillage des bords de certains chemins, jusqu'à l'épuisement du budget 2020 pour le débroussaillage.

ADOPTÉE

9. FINANCES

9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 12,763.48\$ et les salaires s'élèvent à 17,340.25\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 30,103.73\$.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2020-09-158 Il est proposé par madame Lise Rousseau
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

9.2 Listes des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est 175,891.70\$;

2020-09-159 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer au 9 septembre dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

ADOPTÉE

10. ADMINISTRATION

10.1 Mandat pour services professionnels pour l'année 2021 auprès de Cain Lamarre

2020-09-160 Il est proposé par madame Lise Rousseau
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

D'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

ADOPTÉE

10.2 Don à Héritage Fitch Bay

CONSIDÉRANT QUE Héritage Fitch Bay lance une campagne de financement auprès de la communauté afin de restaurer une des plus belles églises des Cantons de l'Est, son centre communautaire adjacent et le terrain environnant en jardin champêtre;

CONSIDÉRANT QUE Héritage Fitch Bay demande à la municipalité d'Ogden un appui financier à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ogden appuie ce projet majeur ayant lieu dans la municipalité avoisinante du Canton de Stanstead;

2020-09-161 Il est proposé par madame Lise Rousseau
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden autorise un don de 500\$ à Héritage Fitch Bay pour son projet ci-haut mentionné.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.1 Désignation d'un fonctionnaire – Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens

CONSIDÉRANT QUE l'article 14 de la section III du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens mentionne que la municipalité locale peut désigner un fonctionnaire ou un employé de la municipalité responsable de l'exercice des pouvoirs prévus à ladite section;

CONSIDÉRANT QUE le fonctionnaire ou l'employé désigné par la municipalité peut, lorsque les circonstances le justifient, ordonner au propriétaire ou gardien d'un chien de se conformer à une ou des mesures énumérées dans ledit règlement d'où l'obligation de la nomination;

2020-09-162

Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

DE désigner Vickie Comeau, directrice générale, à titre de fonctionnaire responsable de l'exercice des pouvoirs prévus à la section III du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens.

ADOPTÉE

12.2 Nomination du représentant pour Ogden au Conseil d'Administration du Comité d'Ambulance Stanstead

CONSIDÉRANT QUE le représentant sur le Conseil d'Administration du Comité d'Ambulance Stanstead pour la municipalité d'Ogden est M. Jean R. Roy;

CONSIDÉRANT QUE le siège détenu présentement par M. Jean R. Roy devient vacant en 2020 et le conseil doit maintenant nommer une personne pour combler ce poste qui a un mandat de deux (2) ans;

2020-09-163

Il est proposé par monsieur Michael Sudlow
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden nomme Jean R. Roy comme membre représentant Ogden sur le Conseil d'Administration du Comité d'Ambulance Stanstead.

ADOPTÉE

13. RÈGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

13.1 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement no. 2020.03 modifiant le règlement sur les permis et certificats 2000-8

Madame la conseillère Sylvie Lefebvre donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le Règlement no. 2020.03 modifiant le règlement sur les permis et certificats 2000-8 sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement sur les permis et certificats 2000-8 afin de modifier les dispositions relatives aux documents requis pour les certificats pour les installations septiques.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

13.2 Avis de motion – Règlement uniformisé sur les animaux (RU)

Madame la conseillère Sylvie Lefebvre donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement uniformisé sur les animaux (RU) sera présenté pour adoption.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Ce règlement aura pour objet d'uniformiser les rôles et les responsabilités des municipalités de la MRC Memphrémagog par rapport à l'encadrement des chiens dangereux et potentiellement dangereux.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

14.1 Divers dossiers

Aucun dossier n'a été mentionné.

14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

Aucune rencontre n'a été mentionnée.

15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été reçue.

2020-09-164 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère madame Lise Rousseau propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 19 heures 8 minutes.

Richard Violette
Maire

Vickie Comeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Richard Violette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.